

Accompagnement à l'implantation ou au renouvellement des baux commerciaux dans les centres-villes du Voironnais

Pour répondre au plus près des besoins et attentes des commerçants et artisans de vitrine, le Pays Voironnais propose des actions et des dispositifs permettant d'accompagner les entreprises.

En Bref, tous les dispositifs mobilisables pour les commerçants de l'agglomération voironnaise

[Rappel des dispositifs en faveur du commerce](#)

Aide financière aux commerçants et artisans en phase de développement commercial

Le Pays Voironnais propose une aide aux commerçants, artisans de vitrine, prestataires de services et entreprises labellisées relais La Poste cofinancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette aide s'adresse aux entreprises commerciales, artisanales et de services situées en centre-ville ou centre-bourg du territoire, disposant d'un point de vente avec vitrine depuis au moins 3 ans et ayant un projet de développer commercial.

Les dépenses éligibles et subventionnables concernent :

- > la rénovation des vitrines et du point de vente,
- > l'acquisition du mobilier et de matériels métiers (la création d'un site internet marchand),
- > les investissements liés aux équipements de sécurité du local,
- > les travaux de réhabilitation énergétique.

Le montant des dépenses subventionnables est compris entre 10 000€ HT et 50 000€ HT de travaux.

Le montant de l'aide du Pays Voironnais est de 10% soit une subvention aux commerçants comprise entre 1000€ et 5000€.

La Région intervient en cofinancement à hauteur de 20% soit une aide comprise entre 2000€ et 10 000€.

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, les dépenses ne devront pas être engagées avant la demande d'aide Pays Voironnais et la Région.

[Nouveau règlement en téléchargement](#)

Accompagnement à l'implantation ou au renouvellement des baux commerciaux dans les centres-villes du Voironnais pour les "Preneurs

Accompagnement à l'implantation ou au renouvellement des baux commerciaux dans les centres-villes du Voironnais pour les « Preneurs »

Ce dispositif est mis en place pour les commerçants, les créateurs et repreneurs d'entreprises commerciales et artisanales de vitrine qui souhaitent négocier de nouvelles conditions locatives ou à s'implanter en centre-ville.

Ces négociations sont réalisées à l'amiable avec l'intervention d'un prestataire extérieur.

Vous souhaitez un accompagnement pour vous implanter en centre-ville ? Vous désirez renégocier vos conditions locatives ? Vous avez le projet de déménager pour développer votre activité ?

[Fiche descriptive](#)

Aide à la commercialisation de locaux commerciaux en centre-ville pour les « bailleurs »

En lien avec un prestataire extérieur, cette action permet d'accompagner les bailleurs dans la définition d'une stratégie locative en phase avec le marché et des les aider à la commercialisation de leurs cellules commerciales.


Vous souhaiteriez un appui pour louer votre local commercial vacant ? Vous souhaiteriez être mis en contact avec des commerçants ou des porteurs de projets recherchant un local commercial ?

[Fiche descriptive](#)

- > [Fiche technique sur les baux commerciaux](#)

- > [Fiche technique renégociation des baux](#)

Veille sur les actus " commerce "

- > **Accessibilité :**
 - [Télécharger le Guide accessibilité](#) des commerces,
 - nouveau formulaire d'urbanisme cerfa travaux non soumis à permis de construire dans un ERP de 5e catégorie, de types M ou N ou abritant une profession libérale : [nouveau en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 Cerfa n°15797*02](#),
 - [Déclaration sur l'honneur](#),
 - [Dossier de dérogation](#)
 - [Réaliser son propre auto-diagnostic « accessibilité » de son point de vente.](#) 
- > Document unique [Télécharger](#)
- > Dispositif alerte commerces [Télécharger](#)
- > Nouvelle réglementation sur les logiciels ou systèmes de caisse [Télécharger](#)
- > Service " Gourmet bag " pour les restaurateurs responsables [Télécharger](#). Contactez nous pour obtenir un I de communication gratuit.

EN SAVOIR PLUS

- > Service Economie - Unité commerce – 347 avenue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE
- > Céline MONROY - 04 76 27 94 30 - celine.monroy@paysvoironnais.com

40 rue Mainsieus
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/vous-etes-un-commercant-artisan/accompagnement-a-l-implantation-ou-au-renouvellement-des-baux-commerciaux-dans-les-centres-villes-de-voironnais-838.html>